

**DECISION DU PRESIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2024-DC-05**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant les marchés de travaux, fournitures et de services,

Considérant que le contrat de location de la machine à affranchir arrive à échéance au 20.09.2024,

Considérant qu'il s'avère indispensable de disposer d'une machine à affranchir,

Considérant que l'offre transmise par la société PITNEY BOWES a été retenue,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé la signature d'un contrat de location et de maintenance d'une machine à affranchir DM300C entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

La Société PITNEY BOWES - Immeuble le Triangle, 9 rue Paul Lafargue 93456 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX.

**Article 2 :** Le présent contrat a pour objet une location - maintenance de la machine à affranchir citée ci-dessus (licence incluse). Il est conclu pour une durée de 5 ans à compter la date d'installation. La machine à affranchir est fournie avec une balance 5 kg, un boîtier LAN, une tablette WIFI PB PAD. La mise à jour des tarifs postaux est incluse.

**Article 3 :** Le prix de la location annuelle est fixé à 690 € HT, payable par mandat administratif à échoir.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion, et sera adressée au contrôle de légalité à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 29 mai 2024

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le : 30/05/2024  
La Directrice générale, par  
délégation,

